Saint
Gravé

Procès-verbal

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GRAVÉ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi sept juillet à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 juillet 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Thierry AUTRAN.

Étaient présents :

Gilberte BERDER – Mélanie BRETON – Kathalyn BRULAIS – Benoit COLINEAUX – Aline GAUCHER – Stéphane JEHANNO – Jérôme LORGEOUX – Christelle LOYER – Martine MICHAUX – Jean-Claude PICAVET

Absents excusés :

Madame Colette Gorré - Monsieur Dominique Guimené - Monsieur Stéphane Roussel - Monsieur Jean-Pierre Dubois

Absents non excusés :

.....

Pouvoirs :

Madame Colette Gorré donne pouvoir à Madame Martine Michaux

Monsieur Dominique Guimené donne pouvoir à Monsieur Thierry Autran

Monsieur Stéphane Roussel donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lorgeoux

Monsieur Jean-Pierre Dubois donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude Picavet

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Pouvoirs : 4

Votants : 15

Monsieur Benoît Colineaux est désigné secrétaire de séance.
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à **19 h 45**.

INFORMATIONS PRÉALABLES

Monsieur le Maire ouvre la séance par un point d'information sur la situation de canicule.

Il appelle les élus à faire preuve d'une vigilance particulière envers les personnes âgées, les personnes isolées et plus largement les habitants fragiles de la commune. Il rappelle également l'importance de veiller au bien-être des animaux durant cette période de fortes chaleurs.

Toute situation préoccupante est invitée à être signalée sans délai à la mairie.

DÉLIBÉRATIONS :

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juin 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire
Le procès-verbal de la séance du 9 juin 2026 est présenté.
Adopté à l'unanimité (15 voix).

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Rapporteur : Monsieur le Maire
Le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, conformément aux délégations accordées en début de mandat. Le Conseil prend acte.

2026-07-01_ Revalorisation des tarifs de restauration scolaire et mise à jour du règlement cantine-garderie

Rapporteur : Monsieur le Maire
Monsieur le Maire présente l'évolution tarifaire du prestataire Armonys applicable à compter de septembre 2026.
Il rappelle que les tarifs communaux n'ont pas évolué depuis 2024 malgré les augmentations successives du coût des repas et des charges supportées par la commune.
Il est proposé :

- maintien du tarif social à **1,00 €** pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1 000 ;
- **3,40 €** pour les quotients familiaux compris entre 1 001 et 1 300 ;
- **3,70 €** au-delà de 1 300 ;
- **4,60 €** pour les repas non réservés ;
- maintien à **1,00 €** des frais de fonctionnement liés aux paniers repas PAI.

Le règlement intérieur de la cantine et de la garderie est mis à jour en conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ces dispositions.
Adopté à l'unanimité (15 voix).

2026-07-02_ Construction du bâtiment périscolaire – Attribution des marchés de travaux

Rapporteur : Monsieur le Maire
Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du projet de **construction d'un pôle d'équipements publics en ossature bois et isolation paille**, comprenant une médiathèque, une garderie périscolaire et un restaurant scolaire, une consultation des entreprises a été lancée conformément aux dispositions du Code de la commande publique. Monsieur le Maire présente les conclusions de la Commission d'Appel d'Offres concernant l'analyse des offres reçues.
Le montant prévisionnel des travaux arrêté en phase Avant-Projet Définitif (APD) était estimé à **1 175 000,00 € HT**.
À l'issue de la procédure de consultation, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie afin d'analyser les offres reçues sur la base des critères définis dans le règlement de consultation (prix des prestations, valeur technique, délais d'exécution et performances environnementales).
Programme : Construction d'un pôle d'équipements publics en bois paille : médiathèque, garderie périscolaire et restaurant scolaire.

Les marchés sont attribués lot par lot aux entreprises retenues.

- Lot 01 – Terrassement / VRD / Aménagements extérieurs → *Lemée TP* – 107 941,21 € HT
- Lot 02 – Maçonnerie / Béton armé → *Morbihannaise de Gros-Œuvre* – 177 364,00 € HT
- Lot 03 – Charpente / Ossature bois / Bardage → *Les Charpentiers de l'Atlantique* – 415 863,00 € HT
- Lot 04 – Enduits chaux → Maison en terre – *14 023,70 € HT*
- Lot 05 – Couverture ardoises → *Atelier des Toits* – 94 766,95 € HT
- Lot 06 – Cloisons / Doublages / Faux plafonds → *Soplac* – 101 311,48 € HT
- Lot 07 – Menuiseries intérieures → *SARL Gouédard* – 39 944,22 € HT
- Lot 08 – Chape / Sols souples / Carrelage / Faïence → *Atlantic Sols Confort* – 50 754.19 € HT (comprend offre de base: 50 168,42 € HT + PSE 1: 209.12€ HT + PSE 2: 376,65€ HT)
- Lot 09 – Peinture → *Golfe Peinture* – 12 900,00 € HT
- Lot 10 – Plomberie / Sanitaires / VMC double flux / PAC air-air → *Roquet* – 69 510,03 € HT
- Lot 11 – Électricité / Courants forts et faibles → *Gergaud* – 50 631,44 € HT

Le montant total des marchés attribués s'élève à :

- **1 135 010,22 € HT**
- **1 362 012,26 € TTC** *(TVA 20 %)*

Ce montant est inférieur de **39 989,78 € HT** à l'estimation prévisionnelle arrêtée en phase APD.
Le Conseil municipal :

- valide le choix des entreprises attributaires ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux, les actes d'engagement, les ordres de service ainsi que tous documents nécessaires à la bonne exécution de l'opération.

Adopté à l'unanimité (15 voix).

2026-07-03_ Demande de subvention au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST)

Rapporteur : Monsieur le Maire
Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Département du Morbihan accompagne les projets structurants des collectivités dans le cadre du **Programme de Solidarité Territoriale (PST)**.
La construction du futur bâtiment périscolaire, comprenant une médiathèque, un **accueil périscolaire** et un **restaurant périscolaire**, est éligible à ce dispositif.
Le Département a retenu pour la commune une dépense subventionnable de **350 000 €**, sur laquelle est appliqué un taux d'intervention de **30 %**, représentant une première aide mobilisable de **105 000 €**.
Monsieur le Maire précise que le Département offre également la possibilité de conclure une convention pluriannuelle sur trois ans, permettant d'accompagner financièrement l'ensemble de l'opération.
Le plan de financement prévisionnel serait ainsi le suivant :

- Dépense subventionnable retenue : **350 000 €**
- Taux d'intervention : **30 %**
- Première aide mobilisable : **105 000 €**

En cas de convention pluriannuelle :
• Année 1 : **105 000 €**
• Année 2 : **105 000 €**
• Année 3 : **80 000 €**
Montant total potentiel des aides départementales : **290 000 €**.
Cette participation contribuerait à limiter le recours à l'emprunt et à préserver les capacités d'investissement de la commune pour les prochaines années.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
• **approuve** le plan de financement présenté ;
• **autorise** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département du Morbihan une subvention au titre du Programme de Solidarité Territoriale ;
• **valide** le montant maximal de **290 000 €** susceptible d'être sollicité dans le cadre d'une convention pluriannuelle ;
• **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention PST ainsi que tout document nécessaire à l'instruction et au versement des aides.
Adopté à l'unanimité (15 voix).

2026-07-04_ Recrutement d'un volontaire en Service Civique

Rapporteur : Monsieur le Maire
Le Conseil municipal autorise le recrutement d'un volontaire en Service Civique du **31 août 2026 au 02 juillet 2027** pour intervenir auprès des services de restauration périscolaire, de l'accueil périscolaire et de la médiathèque.
Adopté à l'unanimité (15 voix).

2026-07-05_ Renouvellement du contrat d'un agent technique – Espaces verts

Rapporteur : Monsieur le Maire
Le Conseil municipal décide de renouveler le contrat de l'agent des espaces verts pour une durée d'un an.
L'organisation du temps de travail sera réétudiée lors de la prochaine commission Ressources humaines.
Adopté à l'unanimité (15 voix).

2026-07-06_ Renouvellement du contrat d'un agent technique – Voirie

Rapporteur : Monsieur le Maire
Le Conseil municipal décide de renouveler le contrat de l'agent technique affecté à la voirie pour une durée d'un an.
Adopté à l'unanimité (15 voix).

2026-07-07_ Création d'un emploi non permanent d'agent polyvalent

Rapporteur : Monsieur le Maire
Le Conseil municipal décide :
- de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement lorsque les besoins du service le justifieront.

Adopté à l'unanimité (15 voix).

2026-07-08_ Instauration de la taxe sur les locaux vacants

Rapporteur : Monsieur le Maire
Le Conseil municipal décide d'instaurer la taxe sur les locaux vacants à compter du **1er janvier 2027,** conformément aux dispositions législatives en vigueur.
Adopté à l'unanimité (15 voix).

2026-07-09_ Garantie d'emprunt accordée à Morbihan Habitat

Rapporteur : Monsieur le Maire
Monsieur le Maire présente la demande formulée par **Morbihan Habitat** dans le cadre de la réhabilitation énergétique de cinq logements locatifs situés au **Clos Juhel**.
Afin de financer cette opération, Morbihan Habitat sollicite auprès de la **Caisse des Dépôts et Consignations** un prêt d'un montant total de **193 500 €** (contrat de prêt n°185518 composé de deux lignes de prêt).
Conformément aux pratiques habituelles en matière de logement social, il est demandé à la commune de garantir **50 %** de cet emprunt, le solde étant garanti par le Département du Morbihan.
La garantie accordée par la commune porte donc sur un montant maximal de :

- **96 750 €**, correspondant à 50 % du capital emprunté.

Cette garantie couvre, pendant toute la durée du prêt :

- le remboursement du capital ;
- les intérêts contractuels ;
- les intérêts de retard éventuels ;
- les pénalités et accessoires prévus au contrat.

Monsieur le Maire rappelle que cette garantie n'entraîne **aucune dépense immédiate** pour la commune. Elle ne serait mobilisée qu'en cas de défaillance de Morbihan Habitat dans le remboursement de ses échéances.

Il précise également que les sommes éventuellement avancées par la commune auraient le caractère d'**avances remboursables**, assorties des intérêts au taux légal, et devraient être remboursées par Morbihan Habitat dès que sa situation financière le permettrait.

Le Conseil souligne l'intérêt de cette opération qui permettra :

- d'améliorer significativement la performance énergétique des logements ;
- de réduire les consommations d'énergie des locataires ;
- d'améliorer leur confort de vie ;
- de maintenir un parc locatif social de qualité sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- accorde à Morbihan Habitat la garantie de la commune à hauteur de **50 %**, soit **96 750 €**, pour le prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- accepte les conditions prévues au contrat de prêt n°185518 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette garantie.

Adopté à l'unanimité (15 voix).

QUESTIONS DIVERSES

Échanges sur les sujets complémentaires proposés en séance par les membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle les prochaines échéances :

- commission sociale le **28 juillet 2026** ;
- réunion de lancement du chantier périscolaire le **23 juillet 2026 à 11 h 30** ;
- prochain Conseil municipal fixé au **15 septembre 2026 à 19 h 45**.

Plusieurs informations sont ensuite portées à la connaissance du Conseil :

- point d'information sur la canicule et rappel des consignes de vigilance ;
- état d'avancement du dossier de rénovation de la mairie et nécessité de procéder à la signature des levées de réserves du chantier ;
- signalement de plusieurs tentatives d'escroquerie visant des personnes vulnérables ;
- dégradations commises au stade et dans les vestiaires ;
- distribution du Flash Gravéen et préparation de la prochaine édition ;
- poursuite du déploiement de la fibre et organisation d'une réunion publique d'information le 8 juillet ;
- accord de principe des élus pour organiser la retransmission de la finale de la Coupe du monde de football ;
- retour positif sur l'accueil des jeunes de l'IME lors de la balade des graffs ;
- rappel de l'ouverture des inscriptions aux projets graff ;
- nécessité de désigner deux représentants de la commune au conseil d'administration du Centre Éveil lors d'une prochaine séance ;
- réflexion engagée sur la sécurisation du stade à la suite des actes de vandalisme ;
- recherche de solutions concernant la prolifération des chats errants, notamment en lien avec la SPA ;
- possibilité d'une participation financière de la commune aux réparations du stade si nécessaire ;
- information relative à l'arrosage des jeunes châtaigniers pendant la période de fortes chaleurs ;
- appréciation favorable des élus concernant le nouveau logo noir de la mairie.

La séance est levée à **22h11**.
Le présent procès-verbal sera soumis à approbation lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Le Maire
Thierry AUTRAN

Signature

MAIRIE DE SAINT-GRAVE
56 (Morbihan)
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Secrétaire de séance
Benoit Colineaux

Signature

Date d'affichage en mairie : 16/07/2026
Transmission en Préfecture et contrôle de légalité : 16/07/2026